

Madame, Monsieur,

Vous avez obtenu votre affectation dans l'académie de la Guadeloupe lors du mouvement inter-académique, je vous en félicite. Avec mes équipes, je serai heureux de vous accueillir et de faire en sorte que votre intégration se passe le mieux possible.

Dans le cadre du mouvement intra-académique auquel vous participez, je tiens à vous informer sur la situation particulière d'une partie de l'académie constituée par les Iles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

L'académie de la Guadeloupe est un archipel de sept îles très différentes accueillant chacune des établissements scolaires. Cinq de ces îles composent le département de la Guadeloupe, ce sont l'île principale de Guadeloupe, La Désirade, Marie Galante et les deux îles qui forment les Saintes.

Deux autres îles, situées à 270 kilomètres au nord de la Guadeloupe, font partie de notre académie : Saint-Martin et Saint-Barthélemy qui sont des collectivités d'outre mer dotées d'un statut administratif et fiscal particulier.

Outre le régime fiscal, travailler à Saint Martin et à Saint-Barthélemy comporte des avantages matériels importants puisque les fonctionnaires qui y sont affectés bénéficient de l'indemnité de sujétion géographique. Il se traduit par le versement de 6 à 14 mois de traitement brut pour un séjour de quatre ans, majoré de dix pour cent pour le conjoint et de cinq pour cent par enfant à charge. Comme en Guadeloupe, le traitement y est, par ailleurs, majoré de quarante pour cent.

L'île de Saint Martin est composée d'une partie française et d'une partie hollandaise, ce qui en fait un de ses charmes. Dans la partie française, on compte huit écoles élémentaires et six écoles maternelles qui accueillent 4.600 élèves. Ce sont des écoles importantes comprenant jusqu'à vingt classes. Quatre d'entre elles sont en REP+ et sept sont en REP, avec des modalités d'exercice en CP et CE1 conformes aux orientations nationales (12 à 15 élèves par classe). Les loyers à Saint-Martin sont situés dans une norme acceptable (800 € environ pour un grand studio).

A Saint-Barthélemy, il y a une école élémentaire et une école maternelle publiques qui accueillent quatre cents élèves. Les conditions de vie et de travail y sont très agréables avec toutefois des conditions de logement plus tendues, notamment en termes de loyers (plus de 1.500 € pour un studio).

Je vous invite à envisager une affectation sur ces îles qui font pleinement partie de l'académie de la Guadeloupe et offrent une opportunité unique de diversifier votre expérience dans le cadre de votre carrière.

Vous trouverez de nombreux éléments à propos de la circonscription des îles du nord sur le site du service de l'éducation nationale : <http://seidn.ac-guadeloupe.fr>

Ces éléments sont destinés à guider votre choix, vous trouverez tous les détails techniques de notre mouvement dans la circulaire 2020 qui est en ligne sur le site de l'académie.

Mostafa FOURAR
Recteur de la région académique Guadeloupe